



Vendre ou acheter un bien immobilier: votre avocat vous assiste et vous conseille.

Conseils pratiques publié le **03/07/2013**, vu **1971 fois**, Auteur : [Michèle BAUER, Avocat Bordeaux](#)

Vous souhaitez vendre ou acheter un bien immobilier, savez-vous que votre avocat exerce l'activité accessoire de mandataire en transactions immobilières ? Il peut vous conseiller et vous assister dans votre achat ou votre vente, il rédige notamment le compromis de vente...

Depuis 2010, l'avocat peut recevoir un mandat de rechercher pour le compte d'un client un acquéreur ou un vendeur et de négocier la conclusion de l'acte juridique objet du mandat.

Il peut se livrer ou prêter son concours aux opérations portant sur les biens d'autrui relatives notamment à:

- l'achat et la [vente](#) d'immeubles, la conclusion de contrats de location d'immeubles

Cette activité de votre [avocat](#) est une activité accessoire à sa mission principale: assistance de son client dans le cadre d'un litige, analyse de la situation en vue de lui apporter des conseils et enfin rédaction d'acte.

Pourquoi avoir recours à votre avocat dans le cadre d'une transaction immobilière ?

- car votre avocat est un professionnel de confiance

- car votre avocat est juriste, il réalisera un véritable audit sur votre bien et sur l'éventuel acquéreur de ce dernier. Il effectuera toutes les recherches nécessaires et indispensables avant la vente ou l'achat. Le bien est-il grevé d'une hypothèque ? L'acquéreur présente-il les garanties de solvabilité ? La copropriété est-elle bien gérée, un audit sur les dernières décisions d'assemblées pourra être réalisé....Des servitudes grèvent-elles le bien?

- car votre avocat est un professionnel du droit qui se tient régulièrement informé des évolutions législatives et jurisprudentielles, il sera réactif et vous conseillera au mieux au regard de ces évolutions et de vos intérêts

- car votre avocat est rédacteur d'acte: il rédigera le compromis de vente en veillant à mettre en place un compromis sur mesure et en veillant à la rédaction des clauses sensibles

Les [avocats](#) mandataires en transactions immobilières se sont organisés et regroupés en association: [l'association des Avocats Mandataires en Transactions immobilières \(AAMTI\)](#)

Sur [le site de l'AAMTI](#) vous trouverez des annonces de biens publiées par mes Confrères ainsi que des explications complémentaires sur cette nouvelle activité.

Je suis membre de cette association avec mon associée [Sophie Gaucherot](#).

Contact: cabinet@michelebaueravocate.com 33 Cours Pasteur- 33 000 BORDEAUX tél 05 47 74 51 50